
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue par visioconférence le lundi 10 janvier 2022 à 19 h 30, à laquelle sont présents à cette visioconférence :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente à cette visioconférence :

Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

*

Considérant le contexte particulier relié à la pandémie de la COVID-19, cette séance se tient par visioconférence, entre les membres du Conseil ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière. Un enregistrement audiovisuel de la présente séance sera publicisé dès que possible.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance par visioconférence et suggère de prendre un moment de réflexion en hommage au défunt Jacques Plourde, ancien conseiller de la Municipalité, décédé le 1^{er} janvier 2022, ayant marqué l'histoire de notre Municipalité par sa grande implication.

Une lettre de condoléances adressée aux membres de la famille du défunt Jacques Plourde sera transmise au nom des membres du Conseil municipal et des employés municipaux.

2. ORDRE DU JOUR

2022-01-0001

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

4. RÈGLEMENTS

4.1 Règlement numéro 2021-283 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 : adoption

4.2 Règlement numéro 2021-271-04 modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : adoption

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Contrôle biologique des moustiques : questions de citoyens

6. VOIRIE

6.1 Voirie 2022 : mandat de surveillance des travaux

6.2 Subvention du programme d'aide à la voirie locale

6.3 Rapiéçage mécanisé 2022 : appel d'offres

6.4 Piste cyclable sur le rang de la Montagne : réception définitive des travaux et libération de la retenue

10 JANVIER 2022

- 6.5 Réparation de 2 têtes de regard sur le rang de la Montagne : entérinement
- 6.6 Chargeur
 - 6.6.1 Gratte : entérinement
 - 6.6.2 Saleuse : entérinement
- 7. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS
 - 7.1 Office municipal d'habitation Haut-Richelieu : budget 2022
 - 7.2 Comité d'embellissement : budget pour projets
- 8. LOISIRS
 - 8.1 Fête nationale du Québec 2022 : autorisation à formuler une demande d'aide financière auprès de la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent
 - 8.2 Camp de jour d'été 2022
- 9. AFFAIRES FINANCIÈRES
 - 9.1 Comptes du mois
- 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 10.1 Règlement d'emprunt numéro 2021-278 : financement
 - 10.1.1 Autorisation pour le dépassement des coûts du règlement d'emprunt
 - 10.1.2 Octroi du contrat de financement
 - 10.1.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 235 100 \$ qui sera réalisé le 17 janvier 2022
 - 10.2 Association des directeurs municipaux du Québec : adhésion 2022
 - 10.3 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec : adhésion 2022
 - 10.4 Programme Emplois d'été Canada – emploi étudiant pour la voirie et moniteur(rice) pour enfant(s) avec besoins particuliers durant camp de jour d'été 2022
 - 10.5 Marathon des Érables 2022
 - 10.6 Approbation des prévisions budgétaires 2022 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées
 - 10.7 Logiciel informatique de la Municipalité : soutien 2022
 - 10.8 Contrôle biologique des moustiques 2022 : contrat
 - 10.9 Proanima : contrat de services de gestion animalière
 - 10.10 Adjoint(e) à la direction générale : suivi de l'appel de candidatures
 - 10.11 Conditions de travail des officiers et employés municipaux 2022
 - 10.12 Rémunération des officiers et employés municipaux
 - 10.13 Responsabilité des brigadier(ère)s scolaires
 - 10.14 Centrale d'alarme : changement de fournisseur
- 11. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- 12. SÉCURITÉ
- 13. VARIA
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'adopter** l'ordre du jour avec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PROCÈS-VERBAUX

2022-01-0002

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021 ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021;

10 JANVIER 2022

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2021 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Madame la conseillère Julie Robert demande à ce que les sujets discutés avec les citoyens dans le cadre des points d'ordre du jour suivants : « Demandes des personnes présentes dans la salle » et « Période de questions » soient détaillés dans les procès-verbaux à venir.

4. RÈGLEMENTS

4.1 **Règlement numéro 2021-283 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 : adoption**

2022-01-0003

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité désire adopter un règlement relatif aux taxes et aux compensations pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les taxes et les compensations qui seront imposées pour l'exercice financier 2022;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **QUE** le règlement numéro 2021-283 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 soit adopté et qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

(Le texte du règlement numéro 2021-283 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à la majorité des conseillers

Madame la conseillère Julie Robert inscrit sa dissidence en raison de la compensation exigible pour le contrôle biologique des moustiques (article 12).

4.2 **Règlement numéro 2021-271-04 modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : adoption**

2022-01-0004

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité juge opportun, et dans l'intérêt public, de modifier le règlement concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire;

10 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet dudit règlement a été préalablement déposé lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter un arrêt obligatoire ainsi qu'une traverse scolaire sur la rue Bessette à l'intersection de l'avenue Armand-Guillet, dans le secteur de l'école primaire Frère-André;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **QUE** le règlement numéro 2021-271-04 modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire soit adopté et qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement du Conseil ce qui suit :

(Le texte du règlement numéro 2021-271-04 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Contrôle biologique des moustiques : questions de citoyens

2022-01-0005

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie des 2 courriels datés du 10 janvier 2022, de la part de propriétaires visés par le contrôle biologique des moustiques, adressant des questions aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De reporter** le traitement de ces questions au point 10.8 « Contrôle biologique des moustiques 2022 : contrat » de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. VOIRIE

6.1 Voirie 2022 : mandat de surveillance des travaux

2022-01-0006

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent mandater une personne-ressource en génie civil, afin de surveiller les travaux de voirie qui s'effectueront en 2022;

10 JANVIER 2022

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De mandater** monsieur Alain Charbonneau, en tant que personne-ressource en génie civil, afin de surveiller les travaux de voirie, et ce, pour l'année 2022, dans le respect du règlement municipal numéro 2007-169 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, plus particulièrement l'article 3.1;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-01-0007 **6.2 Subvention du programme d'aide à la voirie locale**

CONSIDÉRANT QU'en 2022, la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire devra effectuer différents travaux nécessaires au maintien de ses infrastructures de voirie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent qu'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale soit transmise à la députée provinciale à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De demander** à madame Claire Samson, députée provinciale, une subvention au montant de 15 000 \$ pour la réalisation des travaux de voirie sur son réseau routier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-0008 **6.3 Rapiéçage mécanisé 2022 : appel d'offres**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions pour réaliser les travaux de rapiéçage mécanisé pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la parution de l'appel d'offres public MSG-2022-01 avec modifications sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, et les dépenses y étant rattachées, en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de rapiéçage mécanisé 2022;
- **De nommer** monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, responsable en octroi de contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-0009 **6.4 Piste cyclable sur le rang de la Montagne : réception définitive des travaux et libération de la retenue**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020, les membres du Conseil municipal ont accordé le contrat pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le rang de la Montagne à Les Entreprises Dénexco inc. (réf. résolution numéro 2020-05-9195);

10 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux pour un montant total de 260 915,11 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, les membres du Conseil municipal ont procédé à la réception provisoire desdits travaux (réf. résolution numéro 2021-01-9555);

CONSIDÉRANT le rapport daté du 15 décembre 2021, produit par monsieur Alain Charbonneau, surveillant des travaux, indiquant que les travaux ont été exécutés selon les exigences des plans, du devis ainsi que des normes et recommandant au Conseil municipal de procéder à la réception définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De procéder** à la réception définitive des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le rang de la Montagne réalisés par Les Entreprises Dénexco inc.;
- **De procéder** à la libération de la retenue de 5 % prévue au contrat à titre de garantie pour les travaux effectués et d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 13 045,75 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Immobilisations – Transports ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.5 Réparation de 2 têtes de regard sur le rang de la Montagne : entérinement

2022-01-0010

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de procéder à la réparation de 2 têtes de regard situées sur le rang de la Montagne, et ce, avant le début de la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'entériner** le contrat octroyé à l'entreprise Excavations Daniel Bonneau inc. pour la réparation de 2 têtes de regard situées sur le rang de la Montagne et d'autoriser le paiement de la facture numéro 6511 au montant de 7 265,03 \$, toutes taxes incluses, en lien avec ces travaux, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.6 Chargeur

6.6.1 Gratte : entérinement

2022-01-0011

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de procéder à l'achat d'une gratte à neige extensible pour le nouveau chargeur de la Municipalité (réf. résolution numéro 2021-10-9871) afin de pouvoir procéder aux travaux d'entretien d'hiver de certains terrains municipaux, dont le stationnement du Complexe municipal, le chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées ainsi que le stationnement du terrain des loisirs, et la piste cyclable longeant le rang de la Montagne;

10 JANVIER 2022

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'entériner** l'achat de la gratte à neige extensible auprès de l'entreprise Équipements Robert et d'autoriser le paiement de la facture numéro 56900 au montant de 9 600,41 \$, toutes taxes incluses, en lien avec cet achat, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.6.2 Saleuse : entérinement

2022-01-0012

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de procéder à l'achat d'une saleuse pour le nouveau chargeur de la Municipalité (réf. résolution numéro 2021-10-9871) afin de pouvoir procéder aux travaux d'entretien d'hiver de certains terrains municipaux, dont le stationnement du Complexe municipal, le chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées ainsi que le stationnement du terrain des loisirs, et la piste cyclable longeant le rang de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'entériner** l'achat de la saleuse auprès de l'entreprise Soudure ARC Brosseau inc. et d'autoriser le paiement de la facture numéro 41770 au montant de 4 593,25 \$, toutes taxes incluses, en lien avec cet achat, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

7.1 Office municipal d'habitation Haut-Richelieu : budget 2022

Le traitement de ce dossier est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal puisque certains documents sont manquants.

7.2 Comité d'embellissement : budget pour projets

2022-01-0013

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Comité d'embellissement de la Municipalité souhaite obtenir un budget de 1 000 \$, taxes en sus, pour l'année 2022 (soit 250 \$ pour chaque saison) afin de mettre en œuvre divers projets;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** un budget de 1 000 \$, taxes en sus, pour les projets de l'année 2022 du Comité d'embellissement de la Municipalité;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Embellissement ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. LOISIRS

8.1 **Fête nationale du Québec 2022 : autorisation à formuler une demande d'aide financière auprès de la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent**

2022-01-0014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite organiser des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2022, le tout en conformité avec les directives gouvernementales en lien avec la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le programme d'assistance financière aux manifestations locales et régionales;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs et de la culture, à formuler une demande d'aide financière auprès de la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2022, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 **Camp de jour d'été 2022**

2022-01-0015

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2019, les membres du Conseil municipal ont résolu de mandater l'entreprise Camp Youhou! (maintenant Groupe Domisa) pour la prise en charge du camp de jour de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour les étés 2021, 2022 et 2023 (réf. résolution numéro 2020-11-9477);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu des recommandations de la part de l'entreprise Groupe Domisa (auparavant Camp Youhou!), du Comité loisir et culture Frère-André ainsi que de la coordonnatrice des loisirs et de la culture concernant la tenue du camp de jour d'été 2022 et ont étudié les différentes suggestions;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'assumer** les coûts reliés aux sorties hebdomadaires au camping Domaine du Rêve pour tous les enfants;
- **D'autoriser** l'installation d'une sortie d'eau extérieure au Centre communautaire pour que les organisateurs du camp de jour d'été puissent préparer des jeux d'eau dans le parc;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

*

Madame la conseillère Julie Robert déclare avoir un intérêt dans le dossier relatif à l'embauche d'un(e) surveillant(e) des installations hivernales de loisirs et se retire de la visioconférence.

10 JANVIER 2022

2022-01-0016

8.3 Surveillant(e) des installations hivernales de loisirs : embauche

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, les membres du Conseil municipal ont résolu de procéder à un appel de candidatures pour un poste de surveillant(e) des installations hivernales de loisirs (patinoire, butte de glissade et chalet) (réf. résolution numéro 2021-11-9926);

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été publié du 23 novembre 2021 au 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucune candidature n'a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des installations hivernales de loisirs s'est effectuée le 27 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Dubois, surveillant lors de la saison 2020-2021, a proposé ses services afin de dépanner la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'entériner** l'embauche de monsieur Marcel Dubois à titre de surveillant des installations hivernales de loisirs pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, rétroactivement au 27 décembre 2021, et ce, pour un poste temporaire, à temps partiel, et selon les besoins, selon les conditions prévues au document « *Rémunération des officiers et employés municipaux* » en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*

Madame la conseillère Julie Robert réintègre la visioconférence pour la suite des dossiers.

9. AFFAIRES FINANCIÈRES

2022-01-0017

9.1 Comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 7 janvier 2022 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 10 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 237 295,50 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 375 320,68 \$, listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1 Règlement d'emprunt numéro 2021-278 : financement

10 JANVIER 2022

10.1.1 Autorisation pour le dépassement des coûts du règlement d'emprunt

2022-01-0018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a adopté le règlement numéro 2021-278 décrétant une dépense de 266 400 \$ et une taxe spéciale de secteur pour les travaux d'asphaltage du prolongement de la rue Marcel-Arbour lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021 (réf. résolution numéro 2021-03-9610);

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été complétés en date du 24 septembre 2021 (réception provisoire effectuée lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, réf. résolution numéro 2021-10-9873);

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux s'élève à 272 817 \$;

CONSIDÉRANT QUE les frais de 6 417 \$ dépassant le montant prévu par le règlement d'emprunt numéro 2021-278 ont été assumés par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et ne faisaient pas partie du financement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'entériner** le dépassement des coûts du règlement d'emprunt numéro 2021-278 au montant de 6 417 \$ qui ont été payés à même les crédits disponibles au budget 2021 « Immobilisations – Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.1.2 Octroi du contrat de financement

2022-01-0019

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	10 janvier 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 janvier 2022
Montant :	235 100 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 janvier 2022, au montant de 235 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRO, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

10 JANVIER 2022

1 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU

21 100 \$	2,59000 %	2023
21 700 \$	2,59000 %	2024
22 100 \$	2,59000 %	2025
22 600 \$	2,59000 %	2026
147 600 \$	2,59000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,59000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 100 \$	1,30000 %	2023
21 700 \$	1,65000 %	2024
22 100 \$	2,00000 %	2025
22 600 \$	2,20000 %	2026
147 600 \$	2,40000 %	2027

Prix : 98,52400

Coût réel : 2,67899 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU pour son emprunt par billets en date du 17 janvier 2022 au montant de 235 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2021-278. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.1.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 235 100 \$ qui sera réalisé le 17 janvier 2022

2022-01-0020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 235 100 \$ qui sera réalisé le 17 janvier 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2021-278	235 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

10 JANVIER 2022

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRO, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2021-278, la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 17 janvier 2022;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année;
 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	21 100 \$	
2024.	21 700 \$	
2025.	22 100 \$	
2026.	22 600 \$	
2027.	23 200 \$	(à payer en 2027)
2027.	124 400 \$	(à renouveler)

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2021-278 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 janvier 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.2 Association des directeurs municipaux du Québec : adhésion 2022

2022-01-0021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent renouveler l'adhésion de madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-après « ADMQ ») pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** le renouvellement ainsi que le paiement de l'adhésion de madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'ADMQ pour l'année 2022, au coût de 965 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 JANVIER 2022

2022-01-0022 **10.3 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec : adhésion 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent renouveler l'adhésion de monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (ci-après « COMBEQ ») pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'autoriser** le renouvellement ainsi que le paiement de l'adhésion de monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, à la COMBEQ pour l'année 2022, au coût de 436,91 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Urbanisme ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-0023 **10.4 Programme Emplois d'été Canada – emploi étudiant pour la voirie et moniteur(rice) pour enfant(s) avec besoins particuliers durant camp de jour d'été 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) afin d'effectuer des travaux de voirie et d'horticulture au cours de l'été 2022 ainsi qu'un(e) étudiant(e) à titre de moniteur(rice) pour enfant(e) avec besoins particuliers durant le camp de jour d'été 2022;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la présentation de 2 demandes dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2022 comme suit :
 - Un emploi étudiant pour la voirie pour une période de 8 semaines à raison de 20 heures par semaine;
 - Un emploi étudiant pour le camp de jour d'été 2022 pour une période de 8 semaines à raison de 35 heures par semaine;
- **D'accepter** la responsabilité du projet du programme Emplois d'été Canada 2022;
- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, tout document officiel concernant ledit Programme;
- **Que** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire s'engage, par le biais de sa représentante, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet serait accordé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-0024 **10.5 Marathon des Érables 2022**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, les membres du Conseil municipal ont résolu de fixer au samedi 7 mai 2022, la prochaine édition du Marathon des Érables, conditionnellement à ce que les directives gouvernementales entourant la pandémie de la COVID-19 permettent la tenue de cet événement à cette date (réf. résolution numéro 2021-04-9654);

10 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QUE les services des pompiers, l'utilisation de camions avec gyrophares de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville ainsi que l'utilisation des 2 camions de la Municipalité sont requis pour la tenue de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désirent que la Municipalité assume une partie des coûts reliés à la présence des pompiers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De mettre** à la disposition de l'organisation JustRun au moins 2 camions avec gyrophares de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville ainsi que les 2 camions de la Municipalité;
- **De fixer** à 50 \$ par pompier disponible, le coût que devra assumer l'organisation JustRun pour les services offerts par la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville lors de l'évènement;
- **D'autoriser** les dépenses reliées au service des pompiers sur place;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Sécurité publique ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.6 Approbation des prévisions budgétaires 2022 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

2022-01-0025

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 9 185 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour le transport adapté aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **Que** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022;
- **Que** soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 9 185 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.7 Logiciel informatique de la Municipalité : soutien 2022

2022-01-0026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler le contrat de soutien technique concernant le logiciel informatique Coopérative d'informatique municipale (ci-après « CIM »), gestion financière, pour l'année 2022;

10 JANVIER 2022

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De renouveler** le contrat de soutien technique pour l'année 2022 auprès de CIM, selon la facture datée du 3 janvier 2022 au montant de 7 093,73 \$, toutes taxes incluses, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.8 Contrôle biologique des moustiques 2022 : contrat

Pour faire suite aux 2 courriels datés du 10 janvier 2022 reçus de la part de propriétaires visés par le contrôle biologique des moustiques adressant des questions aux membres du Conseil municipal ainsi qu'aux parutions dans le journal Le Canada Français, madame Suzanne Boulais, mairesse, explique le dossier afin de répondre aux questionnements.

2022-01-0027

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, les membres du Conseil municipal ont résolu de transmettre un sondage aux propriétaires résidant dans le secteur visé par le contrôle biologique des moustiques 2021 (rues Édéas-Boucher, Laurent-Tremblay, Tarte ainsi qu'une section du rang Chartier) afin de connaître leur niveau de satisfaction ainsi que leur intérêt à poursuivre le traitement en 2022 (réf. résolution numéro 2021-12-9962);

CONSIDÉRANT QUE le taux de réponse est de 57 %, et que sur ce taux, 58 % des propriétaires sont satisfaits du contrôle biologique des moustiques effectué en 2021 et 55 % des propriétaires sont en faveur d'un traitement en 2022;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise GDG Environnement Ltée;

CONSIDÉRANT QUE le coût relié au contrôle biologique des moustiques sera entièrement refacturé aux propriétaires de ce secteur via une compensation exigible sur le compte de taxes 2022, le tout selon les termes du règlement numéro 2021-283 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'octroyer** le contrat relatif au contrôle biologique des moustiques à la firme GDG Environnement Ltée pour l'année 2022, et ce, selon la soumission datée du 23 novembre 2021 au montant de 21 500 \$, taxes en sus, payable en deux versements;
- **D'autoriser** la firme GDG Environnement Ltée à demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des moustiques, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, pour l'année 2022, et d'autoriser le paiement des frais pour la demande au ministère au montant 600 \$;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Hygiène du milieu »;

10 JANVIER 2022

- **D'organiser** une rencontre d'information avec les propriétaires concernés par le contrôle biologique des moustiques.

Adoptée à la majorité des conseillers

Madame la conseillère Julie Robert inscrit sa dissidence concernant la présente résolution.

10.9 Proanima : contrat de services de gestion animalière

2022-01-0028

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent octroyer un contrat à un organisme spécialisé afin d'effectuer la gestion animalière sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'organisme à but non lucratif Proanima comprenant les services suivants :

- Accueil des animaux errants, perdus et abandonnés;
- Recherche des propriétaires d'animaux perdus et retrouvailles;
- Soins cliniques vétérinaires (médecine de refuge);
- Hébergement temporaire et soins aux animaux;
- Enrichissement et évaluations comportementales;
- Sensibilisation et éducation de la population;
- Visites de sensibilisation dans les écoles (commanditées par Desjardins);
- Gestion des chiens à risques et dangereux, incluant saisies et prises en charge;
- Gestion et exécution des programmes de gestion de la surpopulation féline;
- Cliniques de micropucage;
- Gestion des licences d'animaux (les revenus de licences appartiennent à la Municipalité);
- Service-conseil d'effarouchement de la faune urbaine et participation au contrôle de la faune;
- Services d'adoption;
- Cueillette d'animaux vivants, morts ou blessés;
- Services d'urgence 24 h, 7 jours sur 7.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du contrat de services valide pour une période de 5 ans (du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2027) et se disent en accord avec ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De mandater** l'organisme Proanima afin d'effectuer la gestion animalière sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout selon les termes du contrat de services daté du 1^{er} mars 2022 fixant la contribution de la Municipalité au montant de 8,02 \$ par habitant, ce dernier faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De désigner** l'organisme Proanima en tant qu'autorité compétente pour l'application des règlements municipaux relatifs à la gestion animalière en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et quant à l'application de la réglementation provinciale relativement à l'encadrement des chiens en vigueur;
- **D'autoriser** mesdames Suzanne Boulais, mairesse, et Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le contrat de services de gestion animalière avec l'organisme Proanima;

10 JANVIER 2022

- **De prendre** les sommes nécessaires à même des crédits disponibles au budget 2022 « Sécurité publique ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.10 Adjoint(e) à la direction générale: suivi de l'appel de candidatures

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, les membres du Conseil municipal ont résolu de procéder à un appel de candidatures pour un poste d'adjoint(e) à la direction générale pour un remplacement d'une durée approximative de 12 à 18 mois (congé de maternité de la secrétaire-trésorière adjointe) (réf. résolution numéro 2021-11-9934).

Un premier appel de candidatures a été publié du 23 novembre 2021 au 6 décembre 2021, mais aucune candidature n'a été déposée. Un deuxième appel de candidatures a été publié du 8 décembre 2021 au 10 janvier 2022 et 3 candidatures ont été déposées. Le comité de sélection rencontrera les candidat(e)s au cours des prochains jours et transmettra ses recommandations aux membres du Conseil municipal.

2022-01-0029

10.11 Conditions de travail des officiers et employés municipaux 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent mettre à jour le document intitulé « *Conditions de travail des officiers municipaux 2021* »;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'adopter** le nouveau document intitulé « *Conditions de travail des employés et officiers municipaux 2022* », rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 en remplacement du document intitulé « *Conditions de travail des officiers municipaux 2021* ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-0030

10.12 Rémunération des officiers et employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent octroyer des bonus à certains officiers et employés municipaux afin de souligner le travail accompli au cours de la dernière année et procéder à l'ajustement des salaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'entériner** l'octroi des bonus et l'ajustement des salaires aux officiers et employés municipaux visés, le tout selon les données inscrites au document « *Rémunération des officiers et employés municipaux* » daté du 10 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-0031

10.13 Responsabilité des brigadier(ère)s scolaires

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, les membres du Conseil municipal ont résolu que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire soit seule et entièrement responsable des brigadier(ère)s scolaires en poste, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2022 (réf. résolution numéro 2021-12-9968);

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exercé son droit de veto sur cette résolution, puisque des vérifications devaient être effectuées avant que celle-ci entre en vigueur;

10 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, les membres du Conseil municipal souhaitent effectivement que la Municipalité reprenne la responsabilité des brigadier(ère)s scolaires au lieu de déléguer ce mandat à un(e) brigadier(ère), et ce, afin d'en assumer toutes les obligations comme le font la plupart des municipalités avoisinantes;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De rescinder** la résolution numéro 2021-12-9968 adoptée par le Conseil municipal;
- **De procéder** à l'abolition du poste de brigadière responsable;
- **Que** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire soit seule et entièrement responsable des brigadier(ère)s scolaires en poste, et ce, à partir du 1^{er} février 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.14 Centrale d'alarme : changement de fournisseur

2022-01-0032

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite changer de fournisseur en ce qui concerne la gestion des alarmes reliées aux différents bâtiments municipaux (Centre communautaire et usine de traitement des eaux usées);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De mettre fin** au contrat de services avec l'entreprise Alarmex;
- **D'autoriser** mesdames Suzanne Boulais, mairesse, et Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire un nouveau contrat de services avec l'entreprise Sécurité Luc Lévesque inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Madame la conseillère Julie Robert mentionne aux autres membres du Conseil municipal que le Comité Pro-Piste, responsable de l'entretien de la piste cyclable La Montérégiade, étudie la possibilité, à long terme, de permettre la cohabitation de la piste cyclable, actuellement réservée à un club de motoneiges en vertu d'une entente en vigueur, entre randonneurs (pratiquant la marche, le ski de fond ou la raquette) et motoneigistes.

Madame la conseillère Julie Robert mentionne aux autres membres du Conseil municipal que l'organisme Centre d'Interprétation du Milieu Écologique (CIME) Haut-Richelieu souhaite effectuer une présentation de leur projet au Conseil municipal au cours des prochaines semaines.

Madame la conseillère Julie Robert suggère que la Municipalité publie un message sur la page Facebook de la Municipalité ainsi que dans le bulletin municipal afin d'expliquer aux citoyens comment effectuer une plainte relative au déneigement.

10 JANVIER 2022

12. SÉCURITÉ

2022-01-0033

12.1 Rue Saint-Joseph (Route 104) : demande de réfection du pavage

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent réitérer leur demande au ministère des Transports du Québec, afin que des travaux de réfection du pavage soient effectués sur la rue Saint-Joseph (Route 104), dans la section du village de la Municipalité, puisque les travaux de réparation des trous dans la chaussée effectués au printemps 2021 se sont avérés insuffisants;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De réitérer** la demande au MTQ concernant la réfection du pavage de la rue Saint-Joseph (Route 104), dans la section du village de la Municipalité;
- **De transmettre** la présente résolution à madame Claire Samson, députée d'Iberville, ainsi qu'à la direction régionale de la Montérégie du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-0034

12.2 Limite de vitesse sur la Route 104 : demande au ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent qu'une demande soit adressée au ministère des Transports du Québec, afin de prolonger la limite de vitesse de 50 km/h ou d'effectuer une bande de transition à 70 km/h sur la Route 104, en direction de Sainte-Brigide-d'Iberville, afin de sécuriser le secteur où se retrouve plusieurs maisons de ville où de jeunes familles résident (493 à 521, rue Saint-Joseph);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De transmettre** la présente résolution à la direction régionale de la Montérégie du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. VARIA

Madame la conseillère Julie Robert demande aux autres membres du Conseil d'étudier la possibilité de permettre aux citoyens de participer aux séances se déroulant par visioconférence. Des vérifications seront effectuées en ce sens.

Les membres du Conseil municipal souhaitent que de nouveaux appels soient effectués auprès des aînés de la Municipalité afin de s'assurer qu'ils aient tous l'aide et le support dont ils ont besoin en cette période de confinement. Les membres du Conseil municipal communiqueront directement avec eux. Les membres du Conseil municipal souhaitent également que des références en santé mentale soient ajoutées dans le bulletin municipal, sur la page Facebook ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

10 JANVIER 2022

Madame la conseillère Julie Robert demande aux autres membres du Conseil municipal s'il y a un accès Wi-Fi à la patinoire pour les enfants. Après vérifications auprès des autres membres du Conseil, on lui confirme qu'il n'y en a pas. Elle souhaite donc qu'une annonce publiant que le Wi-Fi est disponible à l'extérieur du Centre communautaire soit ajoutée sur le panneau d'affichage électronique situé en façade du Centre communautaire et soit de nouveau indiquée dans le prochain bulletin municipal, à défaut d'avoir un accès Wi-Fi directement à la patinoire.

2022-01-0035

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 22 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2022-01-0009	2022-01-0017
2022-01-0010	2022-01-0025
2022-01-0011	2022-01-0026
2022-01-0012	2022-01-0027

Manon Donais, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Suzanne Boulais, mairesse

Manon Donais, directrice générale et
secrétaire-trésorière

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, mairesse